

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 1 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Code des commerces : AC180093

UFI: K8F0-Y0GQ-800K-F0GF

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

ENVIRONNEMENTS DÉODORANT

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21]

Catégorie de produit:

Rafraîchisseurs d'air tous types ; liquides, solides, électriques

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : GS27

Adresse : 540 rue Gilles de Gennes - Node Park Touraine -  
37310 Tauxigny France Téléphone : 02 47 73 77 77 Fax :  
02.47.37.38.66

[www.gs27.com](http://www.gs27.com) / [accueil@gs27.com](mailto:accueil@gs27.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### RUBRIQUE2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:

Aquatic Chronic 3

Code(s) des mentions de danger:

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 2 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

Aucun

Code(s) des mentions de danger:

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale

UFI: K8F0-Y0GQ-800K-F0GF

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Pas pertinent

### 3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note D - Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. ?M2 ?B Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention «non stabilisé(e)».

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
benzyl benzoate - FEMA 2138	>= 3 < 6%	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Aquatic Chronic 3, H412 ATE oral = 1.680,0 mg/kg ATE dermal = 4.000,0 mg/kg	607-085-00-9	120-51-4	204-402-9	01-2119516 040-60-000 0
4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-ène-1-yl)-but-3-ène-2-one	>= 1 < 3%	Aquatic Chronic 2, H411 Facteur M1 C(E)L50	ND	127-41-3	204-841-6	012119965 149-27-000 X

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 3 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		(mg/l) = 1 ATE oral = 4.590,0 mg/kg				
benzyl alcohol - FEMA -	>= 1 < 3%	Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 1.230,0 mg/kg ATE dermal = 2.000,0 mg/kg ATE inhal = 0,9mg/l/4 h	603-057-00-5	100-51-6	202-859-9	01-2119492 630-38-xxxx
2-tert-Butylcyclohexyl acetate - FEMA -	>= 1 < 3%	Aquatic Chronic 2, H411 Facteur M1 C(E)L50 (mg/l) = 1	-	88-41-5	201-828-7	01-2119970 713-33-XXX X
vinyl acetate - FEMA - Note: D	>= 0,5 < 1%	Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335; Carc. 2, H351 ATE oral = 2.920,0 mg/kg ATE dermal = 2.400,0 mg/kg	607-023-00-0	108-05-4	203-545-4	01-2119471 301-50
2,6-di-terz-butyl-p-cresolo - FEMA -	>= 0,1 < 0,5%	Aquatic Chronic 1, H410 Facteur M1 C(E)L50 (mg/l) = 1 ATE oral = 890,0 mg/kg	-	128-37-0	204-881-4	01-2119480 433-40-000 0

### RUBRIQUE4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

##### Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

##### Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

##### Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

### RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 4 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

## RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes.

Informeer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

## RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 5 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

Protéger contre la chaleur et l'exposition directe du soleil. Exploiter en bien aérée. Tenir loin de toute source d'ignition-ne pas fumer. Prendre des mesures préventives pour éviter les charges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs ou brouillards.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Outre les utilisations décrites à la section 1.2 ne sont pas couverts par d'autres usages spécifiques.

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

vinyl acetate:

UE - LTE(8h): 17,6 mg/m<sup>3</sup>, 5 ppm - STE: 35,2 mg/m<sup>3</sup>, 10 ppm - Note: 15 minutes

ACGIH - LTE(8h): 10 ppm - STE: 15 ppm - Note: A3 - URT, eye and skin irr, CNS impair

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo:

ACGIH - TWA(8h): 2 mg/m<sup>3</sup> - Note: (IFV), A4 - URT irr HSE - TWA(8h): 10 mg/m<sup>3</sup>

- Substance: benzyl alcohol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 22 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 8 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 5,4 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 4 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 4 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 110 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A court terme Employés Dermique = 40 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Inhalation = 27 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Dermique = 20 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 20 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 1 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 5,27 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,1 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,527 (mg/kg/Sédiment)

Sol = 0,456 (mg/kg Sol)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Ménages privés (= public général = consommateurs):

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et aux consignes de sécurité. Lavez-vous les mains avant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 6 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures de protection individuelle:

- a) Protection des yeux / du visage  
Non nécessaire pour l'usage normal.
- b) Protection de la peau
  - i) Protection des mains  
Non nécessaire pour l'usage normal.
  - ii) Divers  
Porter un vêtement de travail normal.
- c) Protection respiratoire  
Non nécessaire pour l'usage normal.
- d) Risques thermiques  
Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

benzyl benzoate  
\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

benzyl alcohol  
\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

vinyl acetate  
\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo  
\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	SOLIDE	
Couleur	Nicht relevant	
Odeur	PARFUMÉE	
Seuil olfactif	Non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé	
Inflammabilité	Non déterminé	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non déterminé	
Point d'éclair;	Non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
pH	Non déterminé	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 7 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Solubilité	Non déterminé	
Solubilité dans l'eau	Non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé	
Pression de vapeur	Non déterminé	
Densité et/ou densité relative	Non déterminé	
Densité de vapeur relative	Non déterminé	
Caractéristiques des particules	Pas pertinent	

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Pas pertinent

#### 9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas pertinent

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo  
\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

benzyl alcohol  
\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo  
\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 8 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 23.453,0 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = 1.294,1 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

benzyl benzoate:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1680

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 4000

4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-ène-1-yl)-but-3-ène-2-one:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 4590

benzyl alcohol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1230

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,9

vinyl acetate:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2920

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2400

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 890

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

### RUBRIQUE12. Informations écologiques



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 9 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

---

### 12.1. Toxicité

vinyl acetate:

benzyl alcohol:

Relativement aux substances contenues:

benzyl benzoate:

C(E)L50 (mg/l) = 0,29

benzyl benzoate

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

benzyl alcohol:

C(E)L50 (mg/l) = 460

NOEC (mg/l) = 48

benzyl alcohol

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

NOEC (mg/l) = 0,16

vinyl acetate

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo:

C(E)L50 (mg/l) = 5,3

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est nocif pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

benzyl alcohol

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

### 12.4. Mobilité dans le sol

2,6-di-terz-butyl-p-cresolo

\*\*\*\* Non traduit \*\*\*\*

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 10 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

(CE) 1907/2006, annexe XIII

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vider à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassée autorisée ou à incinération en conditions commandées. Agir en accord avec les dispositions locales et nationales en vigueur.

## RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

### 14.4. Groupe d'emballage

Aucun

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

## RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D.Lgs. 3/2/1997 n. 52 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura sostanze pericolose). D.Lgs 14/3/2003 n. 65 (Classificazione, imballaggio ed etichettatura preparati pericolosi). D.Lgs. 2/2/2002 n. 25 (Rischi derivanti da agenti chimici durante il lavoro). D.M. Lavoro 26/02/2004 (Limiti di esposizione professionali); D.M. 03/04/2007 (Attuazione

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 11 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

della direttiva n. 2006/8/CE). Regolamento (CE) n. 1907/2006 (REACH), Regolamento (CE) n. 1272/2008 (CLP), Regolamento (CE) n.790/2009. Regolamento (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP)  
. D.Lgs. 21 settembre 2005 n. 238 (Direttiva Seveso Ter). Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004, relativo ai detersivi . Regolamento (CE) 453/2010 del Parlamento Europeo. DLgs 334/99 - Attività a rischio di incidenti rilevanti . DLgs 152/99 - Tutela della acque - scarichi idrici . DPR 203/88 - Emissioni in atmosfera . DLgs 22/97 - Norme sui rifiuti, sugli imballaggi e sui rifiuti di imballaggio.

### Principali fonti bibliografiche:

ECDIN : Environmental Chemicals Data and Informatio Network- Join Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CESIO - Classification and labelling of anionic, nonionic surfactants (1990)

Direttiva 67/548 29° Adeguamento

Direttiva 1999/45/CE

Direttiva 2001/60/CE

Regolamento (CE) 1272/2008 CLP

Regolamento (CE) 1907/2006 REACH

Regolamento (CE) 453/2010

Regolamento (CE) 1223/2009

Regolamento (CE) n. 648/2004 del Parlamento europeo e del Consiglio, del 31 marzo 2004

Regolamento (CE) n. 790/2009 (ATP 1 CLP) e (UE) n. 758/2013

Direttiva 76/768/CEE

The Merck Index Ed. 10

HADLING Chemical Safety

European Chemicals Bureau: Existing Chemicals, <http://ecb.jrc/existing-chemicals/>

Sigma-Aldrich S.r.l

Sigma-Aldrich Co. LLC.

Gruppo BASF

Istituto Superiore di Sanità Viale Regina Elena 299 - 00161 - Roma (I)

A.C.G.I.H. – Documentary of the Threshold Limit Values

SIGMA-ALDRICH – Library of Chemical Safety Data

BOZZA MARUBINI M. et al. – Intossicazioni acute. Meccanismi, diagnosi e terapia. OEMF

BREThERICK – Bretherick's Handbook of Reactive Chemical Hazards

ECETOC – Monographs, Technical Reports, Special Reports, Documents, Joint Assessment of Commodity Chemicals

EPA – Chemical Emergency Preparedness Program – Interim Guidance – Chemical profiles

IARC – Monographs on the Evaluation of the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans

PATTY – Industrial Hygiene and Toxicology (3 Ed.)

SAX – Dangerous Properties of Industrial Materials (7 Ed.)

INRS – Fiche toxicologique (CD-ROM ed. 2002)

INRS – Réaction Chimiques Dangereuses

IPCS – Environmental Health Criteria

IPCS – Concise International Chemical Assessment Document

ITI – Toxic and Hazardous Industrial Chemical Safety Manual

IUCLID – International Uniform Chemical Information Database (CD-ROM)

KEITH & WALTERS – Compendium of Safety Data Sheets for Research and Industrial Chemicals

VCH

VERSCHUEREN K. – Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals – 2 E(5.)

MERCK & Co. – The Merck Index

NIOSH/RTECS – Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

WEAST – Handbook of Chemistry and Physics

NFPA – Fire Protection Guide for Hazardous Materials, National Fire Protection Boston – National Fire Codes Vol 13

DUTCH ASSOCIATION OF SAFETY EXPERTS – Handling Chemicals Safety

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP14 - Écotoxique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## DEOCAR EMOTIONS Fruits Rouges

Publié le 19/01/2023 - Ver. n. 1 du 19/01/2023

# 12 / 12

Satisfait le Règlement (UE) 2020/878

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16. Autres informations

### 16.1. Autres informations

Description des mentions de danger exposé au point 3

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H332 = Nocif par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H351 = Susceptible de provoquer le cancer

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Procédure de classement: Méthode de calcul

The information relates to the product knowledge at the date of this sheet. The product should not be used for purposes other than those specified.

The information contained in this Safety Data Sheet is based on our current knowledge and current EU and national laws, as the users' working conditions are beyond our knowledge and control; However, they can not be all inclusive and shall be used only as a guide. The product is wrong used for purposes other than those listed. It 's always the user's responsibility to comply with hygiene, safety and environmental protection provided by applicable laws.

\*\*\* This sheet supersedes any previous edition. \*\*\*